

COMPAGNIE DU CAMBODGE

**SOCIÉTÉ ANONYME FORESTIÈRE
ET AGRICOLE - SAFA**

Le 14 décembre 2012

**RESULTAT DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT VISANT LES ACTIONS DE
SOCIETE ANONYME FORESTIERE ET AGRICOLE - SAFA INITIEE PAR
COMPAGNIE DU CAMBODGE**

L'Autorité des marchés financiers a publié aujourd'hui le résultat de l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Société Anonyme Forestière et Agricole – SAFA initiée par la société Compagnie du Cambodge, agissant de concert avec les sociétés du Groupe Bolloré actionnaires de SAFA (avis D&I n°212C1674).

Pendant la durée de l'offre, ouverte du 30 novembre au 13 décembre 2012 inclus, Compagnie du Cambodge a acquis 413 actions au prix de 80 euros par action, portant la participation du Groupe Bolloré à 98,92 % du capital et des droits de vote de SAFA.

Conformément aux intentions annoncées dans le cadre de l'offre, le retrait obligatoire des actions SAFA non apportées à l'offre par les actionnaires minoritaires est intervenu en date de ce jour, moyennant une indemnisation correspondant au prix de l'offre, soit 80 euros par action, nette de tous frais.

Les actions de SAFA ont été radiées du Marché Libre, le 14 décembre 2012 et les actions non présentées à l'offre par les actionnaires minoritaires ont été transférées à Compagnie du Cambodge à cette même date. Le Groupe Bolloré détient par conséquent 100 % du capital de SAFA.

